

## AVIS DE PUBLICITE

### **Convention de mise à disposition pour sous-occupation et occupation temporaires d'espaces publics pour la mise en œuvre d'une guinguette**

- **Nom de l'organisme** :SIVU de la Haute-Deûle, Mairie de Bauvin, 35 rue Jean Jaurés, 59221 BAUVIN

- **Objet du marché** : mise à disposition pour sous-occupation et occupation temporaires d'espaces publics pour la mise en œuvre d'une guinguette avec animations familiales, soirées thématiques, brunchs, avec ouverture au public au sein d'un espace bar et restauration pendant la période estivale. Cette occupation liée à une activité commerciale fait l'objet d'une procédure de sélection préalable conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques et donne lieu au paiement d'une redevance fixée par le Comité syndical.

**Lieu d'exécution** : *ile aux saules*

**Caractéristiques principales** : l'occupation temporaire donne lieu au paiement par l'occupant d'une redevance au profit du comité syndical.

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)** : mise à disposition pour sous-occupation et occupation temporaires d'espaces publics pour la mise en œuvre d'une guinguette avec animations familiales, soirées thématiques, brunchs, avec ouverture au public au sein d'un espace bar et restauration pendant la période estivale. Cette occupation liée à une activité commerciale fait l'objet d'une procédure de sélection préalable conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques et donne lieu au paiement d'une redevance fixée par le Conseil Municipal.

**Durée du marché ou délai d'exécution** : 48 mois à compter de la notification du marché.

**Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)** : 1<sup>er</sup> juillet 2021

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés** : SIVU de la Haute-Deûle, Mairie de Bauvin, 35 rue Jean Jaurés, 59221 BAUVIN

Délibération le **8 JUIN 2021**.

Le contexte sanitaire et la période justifie le court laps de temps , avec une volonté de sortir le projet a début **juillet 2021** pour la commune.